

CESER : **9 décembre 2019**
Intervention n° : **08**
Document : **Préparation des programmes européens 2021 - 2027**
Orateur : **Emmanuel Thauhier**

Je m'exprime au nom des CCI de Bretagne.

L'élaboration de la réglementation des futurs programmes européens pour la période 2021 à 2027 par le Parlement Européen, la Commission Européenne et le Conseil de l'Union devrait aboutir début 2020. Au-delà de l'enveloppe budgétaire elle-même, qui fera encore l'objet de négociations entre les Etats membres, certaines orientations de ces financements nous alertent.

Ainsi des principes de concentration des crédits du FEDER pour la plupart des régions en France, dont la Bretagne : la Commission préconise de consacrer obligatoirement 85% de la maquette financière aux seuls objectifs liés à « une Europe plus intelligente » (60%) et à une « Europe plus verte » (25%). Une très grosse majorité des crédits FEDER serait ainsi consacrée au soutien de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité des PME d'une part, et à la transition énergétique et écologique d'autre part.

Si nous souscrivons à de tels objectifs, la part laissée à des équipements nécessaires au développement du territoire nous paraît insuffisante pour la Bretagne. Les 15% restants se partageraient entre une « Europe plus proche des citoyens », une « Europe plus sociale » et une « Europe plus connectée » ; ce dernier objectif comprend la mobilité et les technologies de l'information et de la communication.

Or la Bretagne doit consentir encore d'importants investissements à sa connexion avec l'Europe et avec le monde, dans les équipements et liaisons ferroviaires et aériennes notamment. La Commission Européenne se situe en contradiction avec cette vision, excluant les régions françaises métropolitaines des aides aux investissements numériques de très haut débit et se refusant au financement d'infrastructures ferroviaires en dehors du RTE-T. Elle néglige de ce fait, au-delà des questions de revenu par habitant, la position géographique de la Bretagne par rapport à l'ensemble de l'Union Européenne.

De même, le projet de règlement du FEAMP, consacré à la pêche, rejette les possibilités de soutien à l'aquaculture en aides directes.

Les efforts du Conseil régional pour rééquilibrer les orientations des financements de la nouvelle programmation européenne, en fonction des besoins réels des territoires bretons, doivent être renforcés dans la période à venir de négociations, auprès des institutions européennes et auprès de l'Etat. La volonté du Conseil régional d'assurer la gestion de certains fonds en proximité, en vue d'une plus grande réactivité aux projets des acteurs, doit également être soutenue, en particulier concernant le FEAMP dans la perspective du Brexit.

Je vous remercie de votre attention.